



Date convocation : 30.03.2023

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2023_19

Séance du jeudi 06 avril 2023

Le six avril deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, François RICHE, Hugues MORONI, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine Mulpas

Secrétaire de séance : Hugues MORONI

Vote du budget primitif 2023 - Commune

Avant de présenter le BP 2023, Madame le Maire rappelle que depuis cette année la nomenclature comptable de la commune a évoluée et que la M57 est désormais utilisée. Cela a une incidence sur les comptes dont certains ont été regroupés et d'autres ont été subdivisés.

Elle présente le budget primitif de la commune pour l'année 2023 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement 463 007.47 Euros

Investissement 233 976.06 Euros

Les conseillers municipaux, à l'unanimité,

*VALIDENT le budget primitif communal 2023 tel que présenté.

*CHARGENT Madame le Maire de transmettre copie du BP à la Préfecture et à la trésorerie de LAON (SGC LAON).

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.